

**Mise en œuvre du projet visant à accélérer les procédures d'asile (restructuration du domaine de l'asile)**

**Audition sur l'ordonnance du DFJP relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements aux aéroports**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation citée en marge.

D'une manière générale, nous accueillons favorablement la révision totale proposée de l'ordonnance du DFJP relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements aux aéroports. Nous saluons en particulier la disposition visant à encourager les échanges entre les résidents des centres de la Confédération et la société civile de même que l'implication du SEM dans ce domaine puisqu'il est prévu qu'il apporte son soutien en prenant les mesures organisationnelles propres à favoriser de tels échanges (article 5).

Nous relevons également avec satisfaction la volonté exprimée par la Confédération de rester à l'écoute des communes qui abritent un centre fédéral, notamment en ce qui concerne les horaires de sorties. La possibilité de convenir avec les communes concernées de modalités d'horaires de sorties plus généreuses est bienvenue. Elle devrait néanmoins selon nous être envisagée également pour les situations où des motifs objectifs justifieraient une limitation de ces mêmes horaires (article 16).

Au chapitre des mesures disciplinaires, il est prévu que la direction du logement puisse prononcer une assignation à un centre spécifique (articles 24-26). Même si des voies de recours contre le prononcé de telles mesures seront ouvertes, il conviendra de veiller à une application aussi uniforme que possible de ce type de mesures disciplinaires et d'éviter que chaque direction de logement ne développe sa propre pratique. On peut à ce propos se demander s'il ne serait pas préférable de conférer la compétence d'ordonner une assignation à un centre spécifique à une seule et même entité, le SEM, pour l'ensemble des centres fédéraux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'État, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 avril 2018

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND